RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la MAYENNE
Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER
Canton de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE 1
Commune de MÉNIL

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 Octobre 2025

Nombre de membres				
Afférents	En Qui or pris pa			
15	15	13		

Vote
Pour: 13
Contre: 0
Abstention: 0

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MÉNIL, légalement convoqué en date du quatre octobre deux mil vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur JOUSSEMET Jean-Philippe, Maire.

Présents: Monsieur JOUSSEMET Jean-Philippe, Maire, Messieurs MOUCHE Patrick et MADIOT Joël, Madame RUAULT Laëtitia et Monsieur HOULLEGATTE Arnaud, Adjoints, Mesdames BAMEULE Séverine, HAEU Mary-José, MATIGNON Micheline et TROUILLET Marie-Ange et Messieurs BALADA-FONTRODONA Thierry, MAHIER Alain, PAPILLON Érick, PÉAN Didier et TROUILLET Didier. (Formant le quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents excusés: Madame MOURIN Vanessa.

<u>Secrétaire de séance</u>: Madame MATIGNON Micheline. (Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

DCM2025/110: DEMANDE de SUBVENTION DÉPARTEMENTALE au TITRE des CONTRATS de TERRITOIRE – DOTATION COMMUNALE – REMPLACEMENT des PORTAILS du CAMPING du BAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de remplacement des portails du Camping du Bac, est estimé à <u>4 322€28 H.T</u> soit <u>5 186€74 T.T.C</u>.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Départementale au titre des Contrats de Territoire - Dotation communale, à hauteur maximale de 50% du montant subventionnable.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant

DÉPENSES	MONTANT H.T	RECETTES	MONTANT	TAUX
Remplacement des portails du Camping du Bac	4 322€28	Contrats de Territoire	1 937€00	44,82%
		Autofinancement	2 385€28	55,18%
TOTAL des DÉPENSES H.T	4 322€28	TOTAL des RECETTES	4 322€28	100,00%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1er trimestre 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 1er trimestre 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 4 322€28 H.T;

APPROUVE le plan de financement exposé;

SOLLICITE une subvention du Département de la Mayenne au titre des Contrats de Territoire - Dotation communale d'un montant de <u>1 937€00</u> ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Département de la Mayenne au titre des Contrats de Territoire - Dotation communale ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au dépôt de la demande de subvention auprès du Département de la Mayenne par voie dématérialisée ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Comptable assignataire de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne);

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

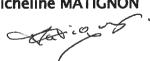
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre suivent les signatures, Pour extrait certifié conforme, Le 9 octobre 2025.

Le Maire.

Jean-Philippe JOUSSEMET

La Secrétaire de séance, Micheline MATIGNON



https://www.intramuros.org/menil/documents_administratifs/41909

